Le bulletin d'information des assurés de la SVE

#### ÉDITORIAL

#### Madame, / Monsieur, Chers assurés,

La SVE a clôturé l'exercice 2021 avec succès. Nous pouvons être très satisfaits de la performance positive de 7,6%. Vous en saurez plus en page 2.

# Une année fructueuse pour la SVE!

Nous vous informons en outre des résultats de notre enquête auprès des assurés actifs et des retraités et prenons position à propos de deux questions qu'ils ont soulevées. Et nous allons pouvoir à nouveau leur octroyer une rémunération plus élevée et un paiement supplémentaire. Voir page 4.

Découvrez enfin les nouveaux membres du Conseil de fondation et les suppléants en page 5.



**Pedro Fischer**Directeur de la
communication et
du marketing

#### **ACTUALITÉS DE LA SVE**

# Révision du règlement et du plan de prévoyance

# Introduction du système de rentes linéaire et autres adaptations

Avec la 7<sup>e</sup> révision de la loi sur l'assurance-invalidité fédérale (1er pilier), l'ancien système de rentes à 4 échelons a été remplacé au 1<sup>er</sup> janvier 2022 par un système de rentes. Ce nouveau modèle s'applique également aux prestations d'invalidité de la prévoyance professionnelle de la SVE et de la JJS. Pour les nouvelles rentes versées à partir du 1er janvier 2022, le système de rentes linéaire s'applique immédiatement. Pour les rentes d'invalidité en cours, des dispositions transitoires s'appliquent. Vous souhaitez savoir si et sous quelles conditions les rentes d'invalidité en cours seront adaptées et transférées dans le nouveau système? Vous trouverez des ré-

#### **CHIFFRE DU MOIS**

124,2%

Tel était le degré effectif de couverture de la SVE au début de mars 2022.

ponses ainsi que d'autres informations détaillées sur la révision du règlement dans notre lettre d'information correspondanet sous:

→ https://www.sve.ch/PDF/ News/2022/SVE-Infoschreiben-Februar-2022-frz.pdf

#### FONDATION PATRONALE SULZER - LIQUIDATION PARTIELLE

Conformément aux dispositions relatives aux liquidations partielles, la WOF informe les destinataires de manière appropriée.

Comme nous vous l'avons signalé dans nos SVE News de mars 2021 ainsi que dans la lettre d'information du 3 septembre 2021, publiée sur notre site web sve.ch, les mesures de restructuration prises par ENGIE Services AG (désormais EQUANS Services AG) au cours de l'année 2020 ont déclenché une liquidation partielle de la Fondation patronale

Sulzer (WOF). Entretemps, l'Office de la surveillance de la LPP et des fondations du canton de Zurich a approuvé par voie de décision la liquidation partielle et le plan de répartition, et invite le Conseil de

fondation à informer les destinataires de cette décision ainsi que de leur droit de recours. Vous trouverez de plus amples informations dans la lettre d'information sous https://www.sve.ch/sve-news

Les destinataires ont le droit de faire recours contre cette décision auprès du Tribunal administratif fédéral, Case postale, 9023 St-Gall, dans un délai de 30 jours à compter de la réception de l'information. Le recours doit être formulé parécrit et dûment motivé. Peter Strassmann répondra volontiers à vos questions à l'adresse e-mail suivante:

peter.strassmann@sve.ch / tél. 052 262 41 05



#### **RAPPORT ANNUEL 2021**

# Une excellente année

L'exercice 2021 s'est extrêmement bien déroulé pour l'Institution de prévoyance Sulzer (SVE). La performance et le degré de couverture se sont constamment améliorés, malgré la pandémie. Toutes les catégories de placements, sauf les obligations en CHF et les liquidités, ont terminé l'année sur une note positive. Grâce à ce résultat réjouissant, les assurés ont à nouveau bénéficié d'une rémunération élevée, soit au total 5%.

L'économie mondiale s'est bien remise de la crise du coronavirus grâce aux vaccins disponibles. Conjuguée à des taux d'intérêt toujours bas et une politique fiscale expansive, cette embellie a déclenché une véritable euphorie boursière.

#### **RECORDS BOURSIERS HISTORIQUES**

Sans corrections substantielles, les Bourses les plus importantes ont progressé de plus de 20% et atteint de nouveaux sommets historiques. Dans la première moitié de l'année en particulier, les taux d'intérêt sur les marchés obligataires ont augmenté, bien qu'un ralentissement de la dynamique de croissance économique ait ensuite mis un frein à cette évolution prometteuse. Au cours de l'année, les rendements des obligations à plus long terme ont progressé d'environ 0,5%.

#### PERFORMANCE DE 7,6%, DEGRÉ **DE COUVERTURE DE 126,7%**

La SVE a aussi profité de ces records boursiers. Après les bons résultats de l'an dernier, les marchés des actions se sont envolés. Toutes les catégories de placement ont donc clôturé l'année sur des résultats positifs - à l'exception des obligations en CHF et des liquidités. La performance de 7,6% est supérieure au rendement visé à long terme et dépasse nettement le rendement de l'exercice précédent, qui était de 3,7%. Le degré de couverture a augmenté à la fin décembre, passant à 126,7% (contre 117,6% fin 2020). Les placements immobiliers ont aussi contribué à ces bons

résultats. Dans les placements immobiliers directs et indirects, les rendements ont atteint resp. 5% et 8,3%.

#### **UN INTÉRÊT DE 5% ET UN** PAIEMENT SUPPLÉMENTAIRE

Compte tenu de ces rendements réjouissants, le Conseil de fondation a décidé d'accorder aux assurés, qui s'étaient déjà vu créditer d'une rémunération de 1% en mai 2021, un intérêt plus élevé, soit 4%. Au total, les assurés profitent ainsi d'une rémunération de leur avoir de vieillesse de 5% (année précédente: 2,5%). La SVE dépasse à nouveau nettement la rémunération minimale légale de 1%.

En mai 2021, nous avons pu octroyer aux bénéficiaires de rentes un paiement supplémentaire unique. La décision concernant le taux d'intérêt et la rente supplémentaire confirment la volonté du Conseil de fondation de la SVE d'offrir à ses assurés les prestations les meilleures qui soient et de traiter tous les destinataires sur un pied d'égalité à long terme.

#### **REDISTRIBUTION DES JEUNES VERS LES PLUS ÂGÉS PRESQUE** COMPLÈTEMENT RÉDUITE

La SVE a terminé la baisse du taux de conversion à 4,8%, décidée par le Conseil de fondation en 2016. Nous avons ainsi presque complètement réduit les pertes sur les rentes ainni que la redistribution des plus jeunes vers les plus âgés. Le Conseil de fondation ne prévoit pas d'autre baisse du taux



Rapport d'activités

Vous trouverez de plus amples détails dans le rapport abrégé 2021 en annexe de ce numéro de SVE News ou dans le rapport annuel de la SVE. Télécharger sous:

→ https://www.sve.ch/ FR/FR/documents

Rubrique «Rapport annuel»

de conversion. Il a, par ailleurs, décidé d'abaisser le taux d'intérêt technique de 2% à 1,5%.

#### **2022: PERSPECTIVES POSITIVES**

Les perspectives conjoncturelles sont bonnes, même si l'incertitude des prévisions est plus grande que d'habitude. Des thèmes tels que la numérisation, l'automatisation, les projets d'infrastructure, mais aussi les prescriptions visant à lutter contre le changement climatique, exigeront des investissements sur plusieurs années. En revanche, les impulsions positives des banques centrales diminueront sans doute. Les perspectives de bénéfices des entreprises devraient fournir une base solide pour les marchés des actions.

Malgré des perspectives globalement positives, des risques subsistent. Des événements géopolitiques comme la guerre en Ukraine, de nouvelles mutations du virus, la pression durable de l'inflation et des changements inattendus dans la politique monétaire des banques centrales peuvent con archés boursiers. Dans le contexte de placement actuel, on peut s'attendre à ce que la volatilité augmente sur les marchés financiers. Il sera dès lors difficile ces prochains mois d'obtenir des rendements semblables à ceux des deux années précédentes.



Peter Strassmann Gérant de la SVE

#### PASSAGE DE TÉMOIN À LA DIRECTION

Après plus de huit années au poste d'assistante de la direction, Nadine Sonderegger relève un nouveau défi dans le domaine des ressources humaines. Nous la remercions cordialement de son engagement sans faille auprès de la SVE et lui souhaitons beaucoup de réussite pour l'avenir.

Début avril, **Priska Wagner** a succédé à ce poste. Elle peut se tarquer d'une longue expérience comme assistante de direc-





Nadine Sonderegger (à g.) et Priska Wagner (à dr.): départ et nouveau début

tion et a travaillé dans cette fonction en dernier à l'EPF de Zurich. Nous nous réjouissons d'accueillir avec Madame Wagner une collaboratrice aussi compétente et lui souhaitons un grand succès et beaucoup de satisfaction à ce poste.

#### ENQUÊTE AUPRÈS DES ASSURÉS ET DES RETRAITÉS DE LA SVE EN 2021

# Assurés et retraités satisfaits de la SVE!

#### Bons retours et bons résultats...

À l'automne 2021, la SVE a demandé à ses clients via Internet s'ils étaient satisfaits de l'offre de prestations actuelle. Par rapport à 2016, la satisfaction globale à l'égard de la SVE est à nouveau très positive. Nos clients sont notamment satisfaits de la loyauté, de la fiabilité ainsi que de l'orientation clientèle de la SVE. Elles sont considérées comme excellentes - meilleures que lors de la précédente enquête (voir graphique). Nous nous réjouissons aussi des résultats concernant la communication de la SVE. Comme cinq ans plus tôt, une grande partie des assurés apprécient les SVE News en tant que source d'information précieuse. Ce résultat nous met au défi de vous informer de manière exhaustive et compétente à l'avenir également.

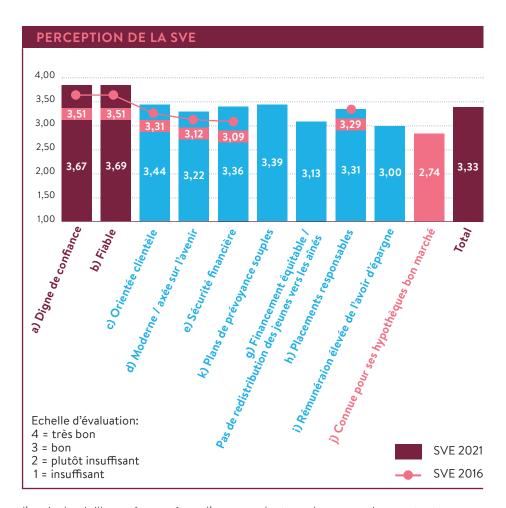
#### **DÉSIRS DES DESTINATAIRES**

Tout en évoquant de nombreux aspects positifs, les assurés se sont néanmoins montrés critiques à l'égard du taux de conversion plutôt bas, de 4,8%.

Les retraités sont en revanche très satisfaits de la ponctualité du versement des rentes, mais regrettent les allocations de renchérissement.

#### TAUX DE CONVERSION SVE

Le taux de conversion sert à calculer la rente de vieillesse sur la base de



l'avoir de vieillesse épargné par l'assuré actif. Par exemple, une personne de 65 ans ayant un avoir de vieillesse de 600 000 CHF recevra une rente annuelle de 4,8% de l'avoir de vieillesse. soit 28 800 CHF par an.

Le taux de conversion, en tant que paramètre actuariel, dépend des taux du marché et de l'espérance de vie. Le taux de conversion devrait être fixé prudemment, car une rente promise selon la législation en vigueur ne peut



être réduite. Un taux de conversion défini avec circonspection profite également aux assurés, car il ne cause pas de redistribution des plus jeunes vers les plus âgés – étrangère au système – et permet de mieux rémunérer les avoirs de vieillesse.

Comme on peut le voir sur le graphique 1 (Évolution des taux), les taux d'intérêt des obligations fédérales ont diminué, passant d'environ 5% en 1995 à 0% en 2015, et demeurent depuis à 0%. Dans le même temps, l'espérance de vie a augmenté; pour un homme de 65 ans, elle est 22,7 ans, et pour une femme de 65 ans, de 24,5 ans. Ces développements ont conduit ces dernières années à une réduction des taux de conversion dans toutes les caisses de pension, telle la SVE.

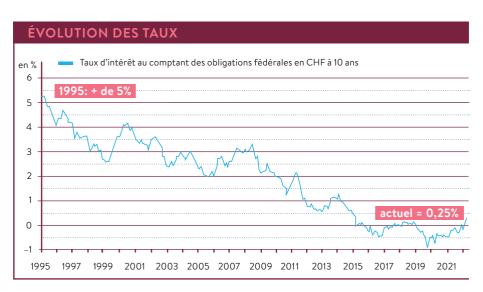
# ADAPTATION DES RENTES EN COURS AU RENCHÉRISSEMENT

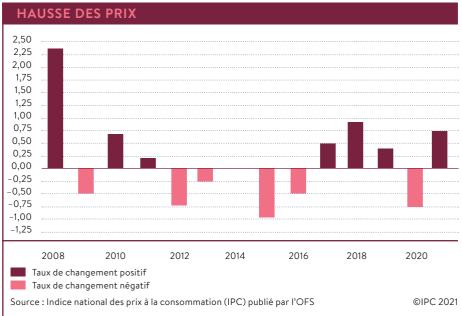
La LPP, au contraire de l'AVS, ne prévoit pas de compensation automatique du renchérissement. Comme on peut le voir sur le graphique 2 (Hausse des prix), le taux d'inflation en Suisse était très bas depuis plus de dix ans, voire négatif certaines années, et depuis 2008 pratiquement nul.

En l'absence d'inflation, le pouvoir d'achat des retraités ne s'est pas détérioré depuis plus d'une décennie et les personnes prenant une retraite anticipée continuent de bénéficier de rentes élevées.

# RÉMUNÉRATION ET MODÈLE DE RENTE SUPPLÉMENTAIRES

En 2019, le règlement «Rémunération de l'avoir de vieillesse et utilisation des fonds libres» est entré en vigueur. Avec ce modèle, le Conseil de fondation a posé les bases pour l'octroi de rémunérations supplémentaires





aux assurés actifs ou de paiements supplémentaires pour les retraités, si la situation financière le permet. Le modèle confirme la volonté de la SVE d'offrir à ses assurés et à ses retraités les meilleures prestations possibles et de traiter tous les destinataires à pied d'égalité à long terme.

En 2021, la SVE a pu effectuer pour la première fois des paiements supplé-

mentaires pour ses retraités et créditer une rémunération supplémentaire à ses assurés en cours d'année.

Le 22 mars 2022, le Conseil de fondation de la SVE a décidé, malgré les revers de la Bourse, d'octroyer à nouveau à tous les assurés une rémunération supplémentaire et à tous les retraités un paiement supplémentaire en mai 2022.

En raison du taux d'intérêt toujours bas et de l'espérance de vie toujours croissante, le Conseil de fondation fera preuve de retenue à l'avenir également pour les augmentations de rentes versées à vie. Il jugera chaque année si la situation financière permet un versement supplémentaire aux destinataires.

#### **LIEN VERS LE RÈGLEMENT\***

→ https://www.sve.ch/ zahlen-fakten/reglemente/ SVE Reglement Verzinsung Altersguthaben und Verwendung freier Mittel (PDF)

\*Seulement en allemand



#### MEMBRES DU CONSEIL DE FONDATION DE LA SVE 2022 À 2025

## Membres du Conseil - Employeur





















## Suppléants - Employeur









→ \*Informations complémentaires sur ces personnes sous https://www.sve.ch/SVE/Organisation/
Stiftungsrat-2022-bis-2025/Arbeitgebervertretung
\*Seulement en allemand

### Membres du Conseil - Salariés





















## Suppléants - Salariés









→ \*Informations complémentaires sur ces personnes sous https://www.sve.ch/SVE/Organisation/
Stiftungsrat-2022-bis-2025/Arbeitnehmervertretung
\*Seulement en allemand



#### IMPRESSIONS DE LA VIE PROFESSIONNELLE



IMPRESSUM | «SVE News» est le bulletin d'information des assurés de l'Institution de prévoyance Sulzer (SVE). Edité par: Institution de prévoyance Sulzer | Rédaction: «SVE News», case postale 414, 8401 Winterthour | Responsable de la rédaction: Pedro Fischer | Feed-back: auprès de l'éditeur ou e-mail à info@sve.ch | Production: Nigg Regli, Zurich | Photos: zvg | Illustrations: Eugen U. Fleckenstein | Concept: Agence Tollkirsch, Winterthour | Conception graphique, correctorat: clauderotti layout & grafik, Unterägeri | Lithos: Daniela Hugener, Alosen | Version française: Nicole Viaud, Ennetbaden | Impression: Printimo AG, Winterthour | Parution: «SVE News» paraît quatre fois par an en français et en allemand. | Tirage: env. 450 exemplaires | Prochaine édition: juillet 2022